

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 20
votant : 25
en exercice : 27

L'an deux mille six
le mardi 11 juillet 2006
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 05 juillet 2006.

Présents : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Josiane BOYER, Guy BILLER, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Guy LEPRIOL, Emilie HODIESNE, Lucie MOLINO, Marie-Claude MILA, Annie BOUDART Jacques MOURRUT, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Claude BIGOU, Jacques ROBERT, Didier MILHAU, Laurence VILA.

Représentés : Corinne MANTELET par Josiane BOYER, Bernard SORBIER par Antoine PASCUAL, Cédric CARBOU par Claude PONCET, Denise PRADEL par Jeanine BARSCZUS, Mersaka TENA par Claude BIGOU.

Absents : Eric LAFFON, Guy MALCURAT.

Mademoiselle Emilie HODIESNE est nommée secrétaire.

En ouverture de séance, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2006.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA, s'abstiennent.

I STATION D'EPURATION : Approbation du D.C.E. et lancement de la consultation pour les travaux de construction de l'ouvrage.

C. PONCET rappelle que le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) a été élaboré par la D.D.E., maître d'œuvre de l'opération.

Ce D.C.E. permettra de démarrer la procédure de dialogue compétitif.

D. MILHAU estime que ce D.C.E. aurait pu être mis en place plus tôt depuis 2002. Il demande des précisions sur la procédure et la solution technique retenue, ce qui peut avoir un impact important sur les coûts de fonctionnement futurs.

J. MOURRUT indique que l'amortissement est à prévoir en 2008.

Le conseil approuve à l'unanimité le D.C.E. présenté ainsi que la procédure choisie et tout acte y afférent.

II FONCIER : Acquisition immeuble AY-482 « La Ville ».

C. PONCET propose à l'assemblée l'acquisition d'une bâtisse située dans la vieille ville appartenant à madame HIDALGO, et qui jouxte le local communal « Maison de l'Artisan », au prix de 35 500 € (frais de notaire en sus).

J. MOURRUT rappelle le refus d'acquérir la bâtisse à côté de la « Maison du Roy ».

Il estime le prix trop élevé et la dépense inconsidérée pour ce « réduit ».

C. PONCET répond que le prix proposé est légèrement supérieur à l'estimation du service des « Domaines ».

J. MOURRUT demande des précisions sur la tutelle de l'usufruitière.

Le conseil donne son accord pour cette acquisition.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA, s'abstiennent.

III FONCIER : Acquisition parcelle BM-63 (pour partie) « Le Viala ».

C. PONCET présente le projet d'acquisition d'un terrain de 1 128 m², au lieu-dit « Le Viala », appartenant à Madame J. MAS.

Cet achat permettrait de désenclaver un terrain communal situé à proximité sur lequel existe un projet d'intérêt public.

J. MOURRUT estime que ce projet est à l'envers de l'intérêt collectif.

Le conseil donne son accord pour cette acquisition au prix de 15 € / m².

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA, s'abstiennent.

IV FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives M.14.

J. BARSCZUS présente le projet de décisions modificatives du budget général de l'exercice en cours.

J. MOURRUT s'étonne de la réduction de recettes à l'article 74122/01 et demande s'il s'agit d'une erreur administrative ou des élus.

Il indique être contre la subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers, destinée à participer aux frais du baptême de la caserne des sapeurs-pompiers. Il estime que certaines personnes n'auraient pas du participer au repas.

Il rappelle les travaux à faire sur les chemins communaux.

Une discussion s'instaure sur ces modifications budgétaires.

Le conseil approuve ensuite ces décisions modificatives.

V JURY CRIMINEL 2007 : Tirage au sort.

Le tirage au sort a désigné les 9 personnes suivantes :

- n° 3526 Jeanine MARTINEZ
- n° 3939 Annick CORNEILLET
- n° 4022 Nadine MOLLET
- n° 2899 Guy SAQUER
- n° 1537 Georges GARCIA
- n° 2901 Pierre SARAZIN
- n° 3111 Francis TEISSEYRE
- n° 4151 Alice CHINAUD
- n° 3916 Pierre BONNARD

VI CRECHE / HALTE-GARDERIE :

- **Création régie « Petite Enfance »**
- **Création tarifs régie « Petite Enfance »**
- **Convention M.S.A. / Commune**
- **Appel d'offres Restauration**
- **Appel d'offres Informatisation.**

J. BARSCZUS rappelle que le projet d'ouverture de la crèche / halte-garderie nécessite la création d'une régie de recettes pour percevoir les participations des familles. Elle propose également de créer les tarifs de cette régie conformément au barème fixé par la C.N.A.F..

Une convention avec la M.S.A. est également proposée pour fixer les conditions de versement de la prestation de service unique.

Deux lancements de procédures d'appel d'offres, pour la restauration et pour l'informatisation, sont proposés au conseil.

J. ROBERT estime que le coût des repas sera élevé.

J. MOURRUT commente le projet de budget qui lui a été transmis.

J. BARSCZUS précise qu'il s'agit du fonctionnement.

Le conseil donne son accord pour toutes les propositions sus énoncées.

VII CURAGE AQUEDUC : Travaux 2^e tranche.

J. BARSCZUS informe le conseil que les travaux de curage (2^e tranche) ont été attribués à l'entreprise ALPINA et devraient démarrer la dernière semaine de juillet pour 4 à 6 semaines environ.

VIII INTERCOMMUNALITE : Avis sur projet de S.C.O.T..

J. BARSCZUS rappelle les objectifs et les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de la Narbonnaise.

Le cadre réglementaire relatif à l'élaboration de ce document est également évoqué ainsi que le périmètre d'application défini par arrêté préfectoral.

Elle propose d'émettre un avis favorable à la synthèse du diagnostic et des enjeux établie suite à la procédure de consultation publique.

J. MOURRUT indique l'importance de la préservation des espaces naturels.

Le conseil émet un avis favorable.

Affaires diverses

- ❖ J. MOURRUT indique que deux employés travaillant sur la voirie communale ont risqué l'accident.
Il signale la disparition d'une remorque.
Il indique la demande, en vain, de protections au cabanon de Port-Mahon, ce qui aurait pu empêcher le vol de deux moteurs.
Il demande des précisions sur un contentieux entre le docteur ROUVIERE et la société des H.L.M..
Il évoque un problème de stationnement à proximité de l'école maternelle.
- ❖ J. BARSCZUS tient à faire part de son avis sur la C.C.C.M. qui, d'après elle, « n'a pas su répondre aux espérances de toute une population ». Elle relève l'absence de fonctionnement de la commission « économie ». Elle souhaite que cet établissement passe en T.P.U. afin de ne pas ponctionner les contribuables. Elle se déclare favorable à la fusion avec la C.A.N..
- ❖ J. ROBERT rappelle qu'une majorité d'élus souhaite cependant rester au sein de la C.C.C.M.. Il souhaiterait connaître les arguments d'un délégué de Sigean qui soit contre la fusion.
- ❖ J. MOURRUT souhaiterait connaître les pertes financières pour la commune depuis son adhésion à la C.C.C.M..

Fin de la séance à 19H45.

Le Maire :